



## REGLEMENT COURSE RELAIS VIGNES ET CLOCHERS

Course de 43 km en 4 relais  
De la Cave Coopérative du Razès au Gymnase à Routier

---

### Article 1:

L'association « **Les Clochers du Razès** » organise la course pédestre « **Vignes et Clochers** » le **dimanche 27 juin 2010**.

### Article 2 :

Course en boucle de 43 km en 4 relais.  
Départ : **9h00**.

### Article 3 : Les catégories autorisées :

Les catégories autorisées sont celles à partir de la catégorie des cadets soit, les coureurs nés avant 1993 : cadets, juniors, espoirs, séniors, vétérans.

### Article 4 : Tout concurrent doit présenter :

- Une **licence sportive** (dont la pratique nécessite la délivrance d'un certificat médical) en cours de validité.
- **Ou, un certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la course à pied datant de moins d'un an.

### Article 5 :

Le dossard devra être épinglé sur la poitrine de telle manière que le **numéro de l'équipe** soit bien visible des juges de parcours.

### Article 6 :

**Responsabilité civile:** les organisateurs sont couverts par une assurance souscrite auprès de « Aviva Assurance ».

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par la compagnie d'assurance liée à leur licence.

### Article 7 :

Les organisateurs déclinent toute **responsabilité** en cas d'accident ou de vol pouvant survenir pendant l'épreuve.

### Article 8 :

La remise des **récompenses** aura lieu à partir de 13h00.